

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT
n°2025-058 du 10 avril 2025

Objet : Immeuble 4 route de la Peyronnie 87500 SAINT-YRIEIX
: Travaux électriques

LE PRÉSIDENT,

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;

Vu le devis joint à la présente ;

ARRETE


Article 1^{er} : Il est conclu, selon le mode passation par procédure adaptée, un marché avec la société **ALLARD ELECTRICITE** 87500 Saint-Yrieix-la-Perche afin de procéder à des travaux d'électricité au sein de l'immeuble sis 4 route de la Peyronnie à SAINT-YRIEIX.

Article 2 : Le montant du marché s'établit à **21 553.30 € HT**.

Article 3 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Patrick DARY



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge/..... dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ALLARD ELECTRICITE SAS
12 PIERRECHAVE
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE
0587147787
0647430771
contact@allardelectricite.fr
allardelectricite.fr

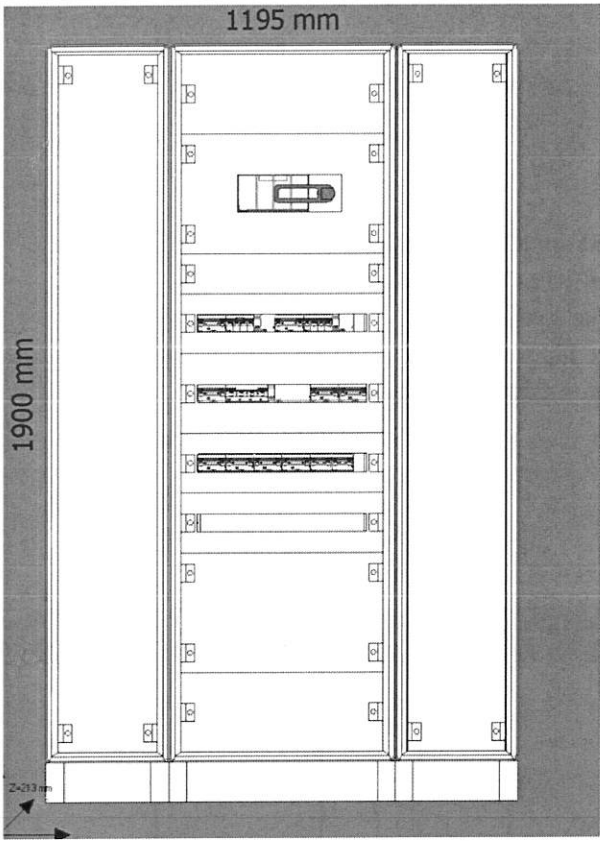
Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix
M. NARDOT Christophe
Rue du 8 mai 1945
BP28
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

Adresse chantier :

87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

Objet : Remplacement d'un TGBT 400A avec raccordement en 70Kva

Désignation	U	Qté	P.U. HT	Montant HT
<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Comme convenu lors de notre entretien, vous trouverez ci-dessous votre devis. Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.</p> <p>Le présent devis a pour objet le remplacement d'un TGBT, le raccordement du câble d'alimentation en attente, la fourniture et la pose du disjoncteur de branchement, la remise en conformité de l'installation afin d'obtenir le CONSUEL pour la mise sous tension de l'installation</p> <p>NOTA: le dimensionnement du câble d'alimentation actuel ne permet pas de répondre aux besoins demandés par la future activité, en effet pour un fonctionnement normal avec un coefficient de foisonnement de 0.7, et en respectant les chutes de tension imposée par la NFC 15100, il faudrait une section de câble de 240mm² hors la section actuel est de 95mm²</p> <p>Cette section a pour conséquence le choix du disjoncteur de branchement ci dessous.</p> <p>Vous trouverez en accompagnement du devis les schéma de l'armoire ainsi que la note de calcul</p> <p>TGBT dimensionné pour 400A, en armoire métallique avec porte compris départ suivant bilan de puissance et plan d'implantation machine transmis et reprise des circuits existants</p>	Ens	1,00	13 175,78	13 175,78

Désignation	U	Qté	P.U. HT	Montant HT
				
Disjoncteur de branchement pour 70 Kva				
DPX3 AB 130A DIFF	U	1,00	1 875,00	1 875,00
DPX3 250 CACHE BOR. AV. 4P	U	1,00	102,59	102,59
Total Disjoncteur de branchement pour 70 Kva				1 977,59
Raccordement Disjoncteur				
RV-K 0,6/1KV CLASSE 5 1X35 TGL	MI	8,00	8,13	65,04
XCT 35-8-COSSE TUBULAIRE CUIVRE BT SELON NF C20-130-SECTION:	U	8,00	1,68	13,44
Raccordement de l'ensemble	Ens	1,00	228,00	228,00
Total Raccordement Disjoncteur				306,48
Raccordement du câble 240mm²				
E4R 50-150 (502K016)-EXTREMITE THERMO ETANCHE POUR 4 CONDUCT	U	2,00	21,38	42,76
GTI 3000 39/13MM BLEU	U	1,00	19,51	19,51
GTI 3000 39/13MM NOIR	U	3,00	17,09	51,27
COSSSES ALU-CUIVRE A FUT COURT POUR RESEAUX INDUSTRIELS DE SE 95mm²	U	6,00	12,26	73,56
COSSSES ALU-CUIVRE A FUT COURT POUR RESEAUX INDUSTRIELS DE SE	U	2,00	8,60	17,20
Préparation des tête de câble et raccordement de l'ensemble	Ens	1,00	435,00	435,00
Total Raccordement du câble 240mm²				639,30
Installation existante				
Vérification de l'ensemble de l'installation, dépose des éléments usagé, reprise de raccords non réalisés dans les règles de l'art, vérification de la mise à la terre de la structure métallique, en vue de l'obtention du CONSUEL	Ens	1,00	3 350,00	3 350,00
Total Installation existante				3 350,00
Terre				
Prise de terre	Ens	1,00	607,85	607,85
Liaison équipotentielle	Ens	1,00	89,80	89,80
Total Terre				697,65
CONSUEL				
Bureau de contrôle et certificat CONSUEL	Ens	1,00	632,50	632,50
Total CONSUEL				632,50
Etude				
Schéma, note de calcul	Ens	1,00	424,00	424,00

Désignation	U	Qté	P.U. HT	Montant HT
Total Etude				424,00
Nacelle				
Déplacement nacelle ciseaux ALLARD ELECTRICITE pour la durée du chantier	U	1,00	350,00	350,00
Total Nacelle				350,00
Garanties :				
Nous répercutons les garanties de nos fournisseurs pour le matériel installé.				
Notre garantie disparaît immédiatement si le client modifie ou fait réparer sans notre accord le matériel fourni. La garantie ne s'applique pas aux détériorations, provenant de négligences ou de défaut d'entretien, échappant à notre contrôle.				
Généralité :				
La conception et la réalisation de nos installations électriques répondent : aux normes européennes, et à l'application des règles de construction et d'installation couramment pratiquées en France.				
Nos spécifications techniques détaillées peuvent être fournies sur demande. Ainsi que les marques de l'appareillage couramment utilisé.				
Normes :				
Nos équipements sont réalisés suivant les spécifications des normes :				
- Equipement électrique des machines, norme françaises NFC 79 130 , norme européenne NF EN 60204-1				
- Installations basse tension , norme française NFC 15 100				
Réserve de propriété :				
La vente devient translatrice de propriété qu'après règlement intégral du prix. La remise de traite ou autre titre créant obligation de payer ne constitue pas un paiement au sens de cette clause. En outre, la clause de réserve de propriété n'emporte pas dérogation aux dispositions ici prévues concernant le transfert des risques du matériel vendu. Tout paiement différé est passible de plein droit d'un intérêt égal au taux d'escompte de la Banque de France, augmenté des frais bancaires. Si le client renonce à sa commande ou s'il ne vient pas retirer sa marchandise. Le contrat se trouve résolu de plein droit et l'acompte nous restera acquis à titre d'indemnité. Les programmes et plans restent la propriété de la société et ne peut être transmis sans son autorisation. Toutes contestations relatives au présent contrat seront de la seule compétence des tribunaux du département.				
Révision de prix :				
Peuvent donner lieu à des révisions de prix :				
- La mise en place de cheminements différents				
- L'application de clauses techniques particulières				
- L'application de normes de qualité, non définies à l'origine du projet				
- Les travaux en grande hauteur nécessitant la location de nacelle.				
- Les travaux hors périodes jours ouvrés et de nuit.				
- Retards imputables à la prestation d'une autre entreprise				
Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire recevez, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.				

--	--	--	--	--

Clause de réserve de propriété : Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal. Le défaut de paiement de l'une ou quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.

Durée de validité du devis : 1 mois

Devis gratuit

Conditions de règlements: sur situation de fin de mois, dès réception de celle-ci

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00 %	21 553,30 €	4 310,66 €

Total HT 21 553,30 €

Total TVA 4 310,66 €

Total TTC 25 863,96 €

Dont Eco-participation 0,00 €

Veillez nous retourner ce devis daté, signé et précédé de la mention "Lu et approuvé, Bon pour accord".

Date :

Signature Client :